



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://snptri-cgt.fr>

PORTS MARITIMES :

Nous avons réalisé un fichier, qui est à votre disposition pour permettre la mise en place du renforcement de la structure Port Maritime. Pour les sections ayant des ports maritimes, le questionnaire ci-joint est à compléter. La commission à créer un dossier sur tous les ports de l'ensemble du littoral. Il est disponible sur le site du SNPTRI.

24 Sections concernées :

NORD ET NORMANDIE 14 - 50 - 59 - 62 - 76 - 80

BRETAGNE 22 - 29 - 35 - 44 - 56

COTE SUD OUEST 17 - 33 - 40 - 64 - 85

COTE MEDITERRANEENNE ET CORSE 06 - 11 - 13 - 2A - 2B - 34 - 66 - 83

Ce document, d'une part, nous donnera la possibilité de classer et comparer les ports en fonction de leurs spécificités techniques, leurs activités et des gestionnaires qui les exploitent.

D'autre part, avoir des référents et des informations d'ordre administratif, pour faire aboutir nos revendications (bonification du service actif, filière des réseaux et infrastructures, PTETE déplafonnée à 4500€, etc).

Plus vite nous aurons le retour de ces informations plus vite nous pourrons mettre en place notre cahier revendicatif.

La structure Port Maritime, sera composée : d'agents d'entretien, d'agents d'exploitation, de plongeurs, de chefs d'équipes et contrôleurs de l'Etat, de la fonction publique territoriale, des personnels des CCI locales (criées, ferry et plaisance) et d'employés communaux portuaires.

Pour la commission Ports Maritime
Jean Jacques LECOUTURIER